

Depuis une semaine, je prépare le document ci-dessus.

Mais hier soir, suite à l'émission "CDANS L'AIR", je suis conforté dans mes approches.

Je vous propose le raisonnement suivant :

Le chiffre des cambriolages déclarés dans les statistiques 2013 (voir tableau p. 4 du doc.).

Cambriolages : $157\,752 / 1 \text{ an} \Rightarrow /365 = 432 / \text{jour} \Rightarrow /24 = 18 / \text{heure} \Rightarrow 60,3 / \text{minute}$, ce qui donne : **+ 1 cambriolage toutes les 3 minutes.**

Or, dans l'émission, il a été annoncé « **+ de 1 000 cambriolages par jour** ».

Cela donne : $1000 / 24 = 41,6 / \text{heure}$, soit au minimum **1 cambriolage toutes les 90"** ».

Cela met donc en évidence l'écart entre les chiffres donnés par les statistiques et le retour toujours brut sur le nombre de cambriolages "enregistrés" par jour (+ 200 %).

Mais cette information ne prend pas en compte les éléments énoncés dans le document que j'ai préparé "Stat. 2013".

Donc, plus que jamais, je soutiens que la nouvelle formule conforme au chiffre réel est :

« Un cambriolage toutes les 45" à 30" ».

Je rappelle la première intervention de M. Soulez « Alors déjà, pour l'observatoire (ONDRP), les chiffres que l'on a publié la semaine dernière ne sont pas les chiffres de la délinquance. Ce sont les chiffres de l'activité de l'enregistrement des services de police et de gendarmerie, ce qui n'a rien à voir avec la délinquance puisqu'on sait maintenant, et depuis de très nombreuses années, qu'un très grand nombre de victimes et même une majorité des victimes ne portent pas plainte. On est donc sur la production de l'activité des services lorsqu'une personne va déposer plainte ... (et il rappelle l'importance des études de victimation) 1^{er} point ».

« Le 2^{ème} point, c'est que ce sont des données administratives qui peuvent évoluer en fonction de différents paramètres comme des "orientations" qui peuvent être données aux services de police, ou encore comme le fait de ne pas enregistrer certaines infractions¹ que l'on va plutôt mettre en contravention et pas mettre en délit², ce sont des données qui vont dépendre de la qualification que va donner l'agent lorsqu'il va prendre la plainte, exemple, on tente de vous cambrioler, on le classe comme tentative de cambriolage et ça rentre dans les statistiques³, ou, est-ce que c'est considéré comme simple dégradation et à ce moment là, c'est considéré comme une contravention et ça ne rentre pas dans les chiffres ... et ce sont des données qui sont sujettes à interprétation ou à manipulation et il faut arriver à des données les plus objectives possibles, mais qui seront toujours influencées par les agents sur le terrain ... ».

Et, là aussi, on nous ressort les chiffres bruts, sans parler de l'effet de rupture des statistiques en zone gendarmerie, ... et en donnant un % illusoire par rapport à 2012.



F. Ploquin indique « On va rappeler aux téléspectateurs ce que n'a pas pu dire M. Soulez, c'est que les chiffres de la délinquance, c'est qu'il s'agit de les comparer d'une année sur l'autre et c'est vrai que depuis 10 ans on a **une machine à fabriquer des faux chiffres** ... et il reçoit actuellement nombre de témoignages lui disant "tu sais nos chefs, ils continuent" ... ».

Ainsi, **rien n'a changé** ! Nous sommes toujours face à la même machine et il n'y a toujours pas de mise en perspective.

¹ C'est le glissement !

² Donc, elles disparaissent des statistiques.

³ Manifestement pas chez nous, puisqu'ils n'enregistrent même pas les cambriolages (> 40 000€.) lorsqu'il n'y a pas d'effraction (voir Le Résistant du 17/10/13 ➡ www.voisisecur.fr § La position connue des autorités locales).